



Albi, le 26 juillet 2019

COMMUNIQUE DE PRESSE

Déclaration d'utilité publique de travaux de sécurisation de la RN88

Par arrêté préfectoral du 18 juillet 2019, ont été déclarés d'utilité publique les travaux de sécurisation de la route nationale 88 (RN 88) sur la section comprise entre le giratoire de l'Arquipeyre et celui de l'Hermet sur le territoire des communes d'Albi et de Lescure-d'Albigeois.

Ce même arrêté emporte mise en compatibilité des documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme) des communes d'Albi et de Lescure-d'Albigeois.

Il comporte quatre annexes :

- le plan général des travaux (annexe 1) ;
- l'exposé des motifs et considérations justifiant le caractère d'utilité publique des travaux susvisés (annexe 2) ;
- les mesures de mise en compatibilité des documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme) des communes d'Albi et de Lescure-d'Albigeois (annexe 3) ;
- les mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts potentiels du projet sur l'environnement et la santé humaine ainsi que les modalités de suivi associées (annexe 4).

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents auprès :

- de la direction interdépartementale des routes du Sud-Ouest (DIRSO) – 155, route des Arènes romaines, 31 300 Toulouse ;
- de la préfecture du Tarn (service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, bureau de l'environnement et des affaires foncières), place de la préfecture, 81 013 Albi cedex 9.

Ils sont également disponibles sur le site internet des services de l'Etat du Tarn à l'adresse suivante : <http://www.tarn.gouv.fr/securisation-de-la-rn-88-sur-albi-et-lescure-d-a7886.html>

Contacts Presse :

Eugénie DURAND - 05 63 45 62 34/ 06 18 28 61 33 - eugenie.durand@tarn.gouv.fr
Charlotte-Émeline DANTY – 05 63 45 60 87 – charlotte-emeline.danty@tarn.gouv.fr
ASTREINTE COMMUNICATION (après 18h, week-ends et jours fériés) - **06 08 36 07 22**
Courriel : pref-communication@tarn.gouv.fr - Site internet : <http://www.tarn.gouv.fr>